



**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS
DE LUTTE AU DÉCROCHAGE**

Mémoire présenté au Commissaire au lobbyisme

**Dans le cadre de la consultation des OBNL relativement à
l'assujettissement des OBNL aux règles d'encadrement
du lobbyisme**

Mon organisme n'est pas un lobbyiste!

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| PRÉSENTATION | 3 |
| LE ROCLD | 3 |
| OBJECTIFS GÉNÉRAUX | 3 |
| ACTIVITÉS RELIÉES À LA PROMOTION ET À LA REPRÉSENTATION | 4 |
| NOTRE POSITION | 5 |
| Conclusion | 10 |
| Recommandations | 10 |
| Annexes | 12 |
| Liste des membres | 12 |
| Extrait Rapport d'activités 2014-2015..... | 14 |

PRÉSENTATION

LE ROCLD

Le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD) a pour mission de favoriser la concertation et les échanges entre les organismes communautaires qui travaillent à la problématique du décrochage scolaire, d'assurer leur représentation en tant qu'interlocuteur privilégié auprès des diverses instances publiques et communautaires, et de les soutenir dans la consolidation et le développement de leurs activités.

Le ROCLD représente 59 organismes d'action communautaire autonome qui oeuvrent en lutte au décrochage scolaire (OCLD)¹, répartis dans douze régions du Québec. Plus de 900 employés et 2 200 bénévoles offrent un accompagnement et un soutien adaptés aux besoins spécifiques de 7 750 jeunes en difficultés ainsi qu'un accompagnement à 3 374 parents, chaque année. Les OCLD rejoignent et soutiennent plus de 15 000 jeunes chaque année.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

a) Se positionner comme porte-parole politique face aux instances publiques, communautaires et face à la population en général, notamment par :

- la promotion et la défense des droits et intérêts des organismes membres et des jeunes rejoints.
- la représentation aux différents paliers des gouvernements ou instances de représentation communautaire ou autre.

b) Offrir divers services aux membres pour les soutenir dans la consolidation et le développement de leurs activités, notamment en ce qui concerne l'éducation populaire, la défense de droits des jeunes et la mobilisation des communautés.

c) Favoriser les échanges et la concertation entre les membres, notamment pour consolider les acquis. Ce qui nous amène une force collective, laquelle nous croyons nécessaire à la société québécoise pour atteindre un certain équilibre.

La vie démocratique du Regroupement se déroule principalement au sein des différents comités où tous les membres du regroupement sont invités à s'impliquer.

¹ Voir la liste des membres en page 12 du présent document.

ACTIVITÉS RELIÉES À LA PROMOTION ET À LA REPRÉSENTATION

Les activités de représentation, de partenariat et de collaboration occupent une place majeure dans l'ensemble des activités du Regroupement. Ses nombreuses représentations auprès des diverses instances gouvernementales et des partenaires en éducation lui permettent de défendre et de porter la vision, les valeurs et les préoccupations de ses membres.

- Selon le rapport annuel 2014-2015, 71 activités de concertation et de représentation ont été réalisées auprès du gouvernement, des partenaires et de collaborateurs de différents milieux engagés auprès des jeunes, en éducation et plus spécifiquement en lutte au décrochage (*voir annexe*).

Une de ces activités concerne la participation du ROCLD à titre de membre du Comité mixte MELS et organismes d'action communautaire autonome (OACA). Ce comité se veut un lieu privilégié de concertation, d'échanges et de discussions entre les organismes et le MELS en ce qui concerne l'action communautaire autonome.

De plus, le ROCLD a indiqué son intention de participer aux consultations portant sur le projet de Loi sur le lobbyisme prévues en 2016.

Également un des projets portés par le ROCLD et les autres regroupements en action communautaire autonome, volet jeunesse, est la Déclaration d'engagement jeunesse. Il s'agit d'un projet où les jeunes sont amenés à identifier un besoin dans leur collectivité et d'idéalement le porter aux instances décisionnelles ciblées, c'est-à-dire que si afin de développer un sentiment d'appartenance et de faire diminuer le taux d'infraction juvéniles, les jeunes identifient par exemple le besoin d'avoir un endroit sécuritaire pour se réunir et exercer un intérêt commun, nous les invitons à contacter leurs élus municipaux pour leur faire part de cette réalité. Il revient donc à dire, dans le contexte du projet de loi actuel, que les organismes d'action communautaire autonome qui ont entamé de ces démarches de reprise de pouvoir collective avec les jeunes qui les fréquentent, devront abandonner ce projet mobilisateur, car les jeunes ne seraient plus perçus comme des citoyens et des citoyennes désirant s'impliquer dans leur communauté, mais comme des lobbyiste cherchant des gains financiers. Cherchez l'erreur!

NOTRE POSITION

Le ROCLD rejette le projet de loi 56 pour les raisons suivantes :

- La raison d'être et le fonctionnement des organismes d'action communautaire autonome comme les OCLD, sont différents des personnes et des entreprises qui recherchent des gains financiers :
 - puisque nous sommes des organismes sans but lucratif qui ont été créés par des gens du milieu pour répondre à un besoin identifié par le milieu;
 - notre principale contribution à la société québécoise se traduit par nos missions respectives qui visent à la cohésion, à la transformation sociale et plus précisément à la lutte au décrochage;
 - C'est pourquoi nous recevons de la part du ministère de l'Éducation un financement à la mission, stipulé par la Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome.
 - Les OCLD sont des lieux où les jeunes et les membres de l'organisme peuvent exprimer leur citoyenneté :
 - par le biais d'une vie associative et démocratique forte et structurée;
 - où la communauté agit socialement au niveau de la lutte au décrochage;
 - où tous et toutes peuvent se réunir pour s'entraider et travailler ensemble à un système d'éducation qui répond aux besoins des jeunes;
 - où chaque membre peut contribuer aux activités d'influence et de représentation que son organisme entreprend en son nom.
 - Nous travaillons pour l'intérêt du public et non pas pour des intérêts particuliers ou pécuniaires.
- Les finalités des communications des organismes d'action communautaire autonome tels les OCLD, à l'endroit des titulaires de charges publiques, sont également différentes de celles des entreprises, des lobbyistes privés et des lobbyistes d'organisation tels que définis dans la loi actuelle :
 - Les communications d'influence des organismes de lutte au décrochage visent à défendre les droits et les besoins des jeunes et de leurs familles qu'ils représentent contrairement aux lobbyistes «actuels» qui interviennent en fonction d'intérêts privés et d'objectifs lucratifs;
 - De par leur rôle de représentation, les organismes d'action communautaire autonome ont une obligation à publiciser ses actions pour informer davantage la population sur les sujets d'intérêt communautaire et social dont ils ont le mandat;
 - Les conditions de financement public des OCLD exigent déjà une reddition de compte sur leurs activités d'influence et de représentation auprès des charges publics lorsque ces activités sont financées;
 - De plus, les rapports d'activités annuels des organismes comme le ROCLD et ses membres incluent l'information sur les activités de représentation et d'influence auprès des charges publics effectués en cours d'une année : ces

rapports sont publics et sont généralement disponibles sur les sites internet des organismes d'action communautaire autonome. Notons le caractère particulièrement transparent que représente l'assemblée générale où sont conviés tous les membres de l'organisme, principale source de reddition de comptes pour un organisme d'action communautaire autonome.

- L'objectif de transparence recherché par le nouveau projet de loi serait compromis puisque selon nous, le registre serait inondé d'informations et augmenterait la difficulté de dresser un portrait juste des activités d'influence subies par les représentants de charge publics:
 - Le mode de fonctionnement des OCLD et du ROCLD favorise la participation de ses membres dans ses activités d'influence et de représentation afin de démontrer le consensus sur un sujet donné;
 - Tous ces signataires devraient être inscrits au registre des lobbyistes et faire rapport selon les exigences requises par la loi sous peine de pénalités;
 - Nous croyons que cela va inonder le registre d'informations et pourrait rendre plus difficile de mettre en lumière les activités permettant à la population de voir si des intérêts privés tirent profit de décisions étatiques, notamment quant à la gestion de fonds publics;
 - D'ailleurs, plusieurs exceptions existent dans le projet de loi qui auront comme conséquence de ne pas démontrer l'ensemble des activités d'influence par des intérêts privés;
 - Un exemple des informations que notre seul groupe aurait à transmettre pour les actions régulières que nous effectuons, tel que reconnue par notre mission, est inclus dans le tableau ci-dessous.

- L'assujettissement des organismes d'action communautaire autonome à la Loi 56 dénature l'esprit de la Loi et pourrait nuire aux débats démocratiques²;
 - Car amène de la confusion quant au rôle des OACA dans l'élaboration des politiques publiques, l'analyse de leurs impacts ou encore lors de la définition des outils ou des modes d'intervention favorisés par les gouvernements pour répondre aux problématiques sociale et communautaire : le dialogue publique-communautaire tant favorisé pourrait devenir à sens unique;
 - Contrairement aux organisations ayant des buts lucratifs et des intérêts privés, les OACA privilégient les interventions publiques dans leurs activités d'influence et de représentation, incluent déjà l'information requise par la Loi dans leurs rapports annuels et dans leurs rapports de reddition de compte : la publicisation des activités des OACA n'est pas limitée par des intérêts de compétitivité inter-entreprises, d'intérêts commerciaux ou pour protéger des secrets industriels;

² Journal des débats de la Commission des institutions, 19 juin 2014, vol. 44, no 2.

- Nous questionnons donc la pertinence d'accoler une étiquette de lobbyiste à toute organisation travaillant pour le bien des citoyens;
- Les obligations et l'ajout du rapport supplémentaire requis par le projet de Loi amène une lourdeur administrative pour des organismes ayant à peine suffisamment de ressources pour réaliser leur mission,
- De plus, l'idée que le registre repose sur le droit du public de savoir est erronée puisque les informations provenant des OACA sont déjà publiques;
- En élargissant à ce point les organismes devant être assujettis à la Loi 56, nous questionnons également la capacité du Commissaire à traiter la quantité énorme d'informations qui serait transmise par des milliers d'OSBL, de l'analyser et d'en faire rapport par la suite au grand public : cette lourdeur devient un frein à la transparence tant recherchée par le projet de Loi 56;
- Finalement, si le projet de loi était adopté dans son intégralité, il rendrait plus difficile de faire la part des choses sur ce qui doit être rapporté comme du lobbying.

De plus, en respect de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique :

«Il [le conseil d'établissement] ne peut cependant solliciter ou recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions auxquels sont rattachées des conditions qui sont incompatibles avec la mission de l'école, notamment des conditions relatives à toute forme de sollicitation de nature commerciale»

nous souhaiterions que les membres de conseils d'administration, dirigeants et employés des établissements postsecondaires, des commissions scolaires, des établissements privés d'enseignement subventionné soient inclus comme titulaires de charges publiques. Il va de la qualité et de l'impartialité de notre système éducatif au Québec.

| Que se passerait-il si mon organisme était assimilé à un lobbyiste? | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Période couverte par les informations fournies: 2014-2015 | | | | |
| 1. Les dossiers sur lesquels nous effectuons des communications d'influence | 2. Les titulaires de charges publiques auprès de qui nous intervenons | 3. Communiquez-vous oralement ou par écrit avec les personnes de la colonne 2? | 4. Qui – de votre groupe – réalise les communications d'influence? (nombre) | |
| | | | 4.1 Personnes salariées, dirigeantes, membres de CA | 4.2 Autres bénévoles* participant aux rencontres avec les personnes de la colonne 4.1 |
| Demander un plan d'action pour le renouvellement de la Politique jeunesse du Québec. | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Premier ministre, responsable de la jeunesse</i> • <i>Attaché politique</i> • <i>Députés</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres de députés • Participer à la consultation sur le renouvellement de la Politique • Appels téléphoniques aux TCP jeunesse | <ul style="list-style-type: none"> • 1 directrice • 2 membres du CA | <ul style="list-style-type: none"> • 2 représentants de nos membres |
| Demander qu'il y ait une politique en persévérance scolaire. | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Ministre de l'Éducation</i> • <i>Attaché politique</i> • <i>Responsable comité mixte</i> • <i>Sous-ministre adjoint</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Comité mixte (présence du sous-ministre adjoint) (2 rencontres par an) • Rencontre avec le sous-ministre adjoint • Messages directs sur Twitter | <ul style="list-style-type: none"> • 1 directrice • 2 membres du CA | |
| Sensibiliser le gouvernement sur les réalités des jeunes que l'école n'arrive pas à rejoindre. | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Ministre de l'Éducation</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Lettres • Messages directs via Twitter • Rencontre avec le ministre de l'Éducation | <ul style="list-style-type: none"> • 1 directrice • 2 membres du CA | <ul style="list-style-type: none"> • 58 groupes membres |
| Améliorer les services directs aux élèves. | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Ministre de l'Éducation</i> • <i>Attaché politique</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le ministre de l'Éducation | <ul style="list-style-type: none"> • 1 directrice • 2 membres du CA | |
| Améliorer la situation des jeunes qui désirent faire un retour aux études ou s'intégrer sur le marché | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Députés</i> • <i>Ministre de l'Éducation</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le ministre de l'Éducation • Messages directs via | <ul style="list-style-type: none"> • 1 directrice • 2 membres du CA | <ul style="list-style-type: none"> • 58 groupes membres |

| | | | | | | | |
|--|---|---|----|--|-----|---|-------------|
| de l'emploi. | | • Attaché politique | | Twitter | | | |
| Déclaration d'engagement jeunesse | | • Élus municipaux • Députés | | • Rencontres avec les élus municipaux et les députés | | • 4 salariés d'OCLD | • 20 jeunes |
| INSCRIRE CI-DESSOUS LES TOTAUX DE CHAQUE COLONNE | | | | | | | |
| Nombre de dossiers qui auraient constitué des mandats – aux yeux de la Loi : = | 6 | Nombre de TCP contactés qu'il aurait fallu déclarer dans les rapports = | 33 | Nombre de communications considérées comme des activités de lobbyisme à déclarer au registre = | 108 | Nombre de personnes salariées, dirigeantes ou membres du CA impliquées dans les communications + bénévoles qui seraient assimilées à des lobbyistes = | 133 |

| | |
|--|--------------|
| | TOTAL |
| Nombre de mandats | 6 |
| Multiplier par le nombre de personnes salariées + bénévoles impliquées | X |
| | 15+118 |
| Sous-total : le nombre de déclarations « initiales » à inscrire au Registre par les personnes salariées et bénévoles impliquées dans les actions | = |
| | 798 |
| Multiplier par 4 bilans trimestriels à produire par personne par mandat - en plus de la déclaration initiale. Peut aussi s'ajouter l'inscription des modifications (si nécessaire) et une demande de prolongation si le mandat n'est pas complété durant l'année. | X 4 |
| | 3192 |
| Nombre TOTAL des actions à faire au Registre : déclarations initiales + rapports | = |
| | 3990 |

De plus, seulement pour le ROCLD, le nombre total des actions à faire au registre incluant les déclarations initiales et les rapports, s'élèverait à 2660. Ceci ne prend pas en compte le nombre d'actions supplémentaires engendrées par un des projets portés par le ROCLD et les autres regroupements en action communautaire autonome, volet jeunesse, soit la Déclaration d'engagement jeunesse. Ce projet à lui seul pourrait augmenter significativement le nombre d'actions à inscrire. Nous nous questionnons sur le niveau de ressources nécessaires pour traiter tant d'informations dans des délais raisonnables pour permettre au Commissaire d'émettre ses rapports

Ce même tableau devra être complété par les 59 OCLD membres du ROCLD, dans les dossiers communs et dans les dossiers qui leur seront propres. Ce qui multiplierait significativement le nombre d'actions à faire au registre.

CONCLUSION

Si les OCLD étaient assimilés au projet de loi 56, nous sommes persuadés que cela limiterait le débat démocratique et par conséquent, nuirait à :

- À la réalisation de la mission des OACA
- À la participation des membres aux décisions
- À la participation des membres aux tâches de représentation, aux rencontres avec les élus
- À la recherche et à la rétention du personnel salarié, des membres du conseil d'administration, des membres des comités, des personnes bénévoles et militantes
- À la participation de notre organisme aux appels et campagnes de mouvements avec qui nous sommes solidaires
- À l'*empowerment* des jeunes visés par la mission de nos groupes membres
- À l'avancement de la lutte au décrochage au Québec

RECOMMANDATIONS

Notre analyse des conséquences du projet de loi 56 sur notre groupe et nos membres, ainsi que sur tous les OACA, nous amène à identifier les problèmes suivants :

1. L'assujettissement des organismes d'action communautaire à la Loi limiterait l'exercice du droit d'association et à la démocratie tout comme l'exercice de la citoyenneté.
2. L'assujettissement des organismes d'action communautaire à la Loi compromettrait la survie d'organismes, nuirait à leur liberté d'expression et limiterait la participation de la population à ces derniers.
3. L'orientation proposée par le projet de loi dénaturerait la raison d'être des organismes d'action communautaire et celle du Registre des lobbyistes.
Le projet de loi réduirait la transparence et les exigences envers les activités de lobbyisme effectuées en fonction de buts lucratifs.

4. La grande concentration de pouvoirs entre les mains du Commissaire et le manque d'imputabilité de celui-ci deviendraient un obstacle à la transparence politique envers les citoyens.

En conséquence, nous formulons les recommandations suivantes :

- Que le projet de loi 56 soit rejeté, en raison du trop grand nombre de problèmes qu'il engendrerait;
- Que le projet de loi qui le remplacerait fasse en sorte d'appliquer la Loi uniquement aux activités de lobbying ayant une visée lucrative, et que dans ce cadre il permette :
 - d'accroître la surveillance des lobbyistes à la recherche d'avantages financiers et d'augmenter les amendes, ainsi que les sanctions en cas de manquements;
 - d'accroître la transparence des informations relatives aux activités de lobbying ayant une visée lucrative;
 - que les seules exceptions à la Loi se limitent aux organismes et aux activités n'ayant aucune visée lucrative;
 - d'appliquer la Loi à tous les titulaires de charges publiques des instances municipales, paramunicipales et du gouvernement du Québec, qu'ils soient élus, nommés ou employés;
 - de fournir au Commissaire au lobbying les moyens nécessaires pour voir à l'application de la Loi, sans réduire l'imputabilité ministérielle et la responsabilité de l'Assemblée nationale.

ANNEXES

LISTE DES MEMBRES

Les 59 OCLD membres du ROCLD

BAS-SAINT-LAURENT (3)

Je raccroche (Rimouski)
Pro-Jeune-Est Rimouski-Neigette (Rimouski)
Maison de la famille du Grand-Portage (Rivière-du-Loup)

CAPITALE-NATIONALE (5)

Vallée Jeunesse Québec (Saint-Gabriel-de-Valcartier)
Au trait d'union Québec (Québec)
Entreprise de formation Dimensions (Québec)
Carrefour des enfants de Saint-Malo (Basse-ville de Québec)
Centre solidarité jeunesse de Québec (Québec)

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (1)

Enfantaisie Haute-Gaspésie

CHAUDIÈRE-APPALACHES (3)

L'ABC des Hauts Plateaux Montmagny-L'Islet (Saint-Pamphile)
Groupe en alphabétisation de Montmagny-Nord (GAMN) (Montmagny)
Réseaux d'entraide des Appalaches (Thetford Mines)

ESTRIE (3)

Maison Jeunes-Est (Sherbrooke)
Maison des grands-parents de Sherbrooke (Sherbrooke)
Soutien aux familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie (SAFRIE) (Sherbrooke)

LAURENTIDES (1)

Centre de prévention du décrochage scolaire Oméga (Sainte-Thérèse)

LAVAL (1)

Diapason-Jeunesse (Laval)

MAURICIE (1)

Autonomie Jeunesse inc. (Trois-Rivières)

MONTÉRÉGIE (5)

Benado (Delson)
La Maison de Jonathan (Longueuil)
Maison de jeunes Kekpart (Longueuil)
Mouvement de sensibilisation pour une enfance meilleure (SEM) (Saint-Jean-sur-Richelieu)
Posa / Source des Monts (Chambly)

MONTREAL (31)

Association pour la réussite éducative des jeunes d'origine haïtienne du Québec (AREJ) Association sportive et communautaire du Centre-Sud
Bureau de la communauté haïtienne de Montréal
Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est
Centre communautaire Bon Courage de Place Benoît
Centre communautaire Dawson
Carrefour communautaire de Rosemont L'Entre-Gens
Centre communautaire Jeunesse unie de Parc-Extension
Centre communautaire Tyndale St-Georges
Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD)
Chantier d'apprentissage optimal (CHAPOP)
Entraide bénévole Kouzin Kouzin'
Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal
J'apprends avec mon enfant
Je Passe Partout, services de soutien scolaire et d'intervention familiale
Je Réussis – Programme communautaire de soutien à l'élève et aux parents L'Ancre des jeunes
L'Ancre des Jeunes
La Maison d'Aurore
La Maison des parents de Bordeaux-Cartierville
La Maison des familles de Mercier-Est
Les Scientifines
Les YMCA du Québec
Mener autrement
Milieu éducatif La Source
Motivation-Jeunesse16/18 inc.
Perspectives Jeunesse
Ruelle de l'avenir
Promotion – Intégration – Société nouvelle (PROMIS)
REVDEC
Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou) - Programme Entre la rue et l'école Toujours ensemble

OUTAOUAIS (2)

Jardin éducatif du Pontiac (Campbell's Bay)
Vallée Jeunesse Outaouais (Gatineau)

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (3)

Carrefour communautaire Saint-Paul (Saguenay)
Centre des enfants (Chicoutimi)
Maison de l'espoir Saguenay-Lac-Saint-Jean

EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014-2015

Élections scolaires

En collaboration avec l'organisme La Troisième Avenue, nous avons organisé un événement convivial dans le cadre des élections scolaires. L'activité a eu lieu le 23 octobre 2014, à l'Espace Lafontaine à Montréal.



Photo : soirée parole citoyenne pour la démocratie scolaire, 23 octobre.

L'objectif premier de cette activité était de créer un espace de débat public afin de démontrer clairement au gouvernement que l'éducation doit être une priorité - qui plus est, dans un contexte de coupures budgétaires - et un objet de démocratie citoyenne.

Les candidates à la présidence de la Commission scolaire de Montréal étaient toutes présentes et ont échangé avec le public sur des thèmes reliés à l'éducation, tels que la lutte au décrochage, la persévérance scolaire, la vision de l'éducation, l'implication citoyenne en éducation.

Lobbyisme

Dans ce dossier, le ROCLD détient la position qui vise à exclure tous les organismes d'action communautaire et d'action communautaire autonome de l'appellation « lobbyisme » et, donc, de l'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. Elle vise aussi à ce que la Loi soit modifiée afin de prévoir un mécanisme obligeant les titulaires de charges publiques à divulguer toutes les sollicitations dont ils sont l'objet.

Représentation, partenariat et collaboration du ROCLD

Les activités de représentation, de partenariat et de collaboration occupent une place majeure dans l'ensemble des activités du Regroupement. Ses nombreuses représentations auprès des diverses instances gouvernementales et des partenaires en éducation permettent au ROCLD de défendre et de porter la vision, les valeurs et les préoccupations de ses membres. En 2014-2015, ces activités ont été revues à la lumière de la conjoncture politique, des priorités et des ressources du Regroupement.

Le contexte sociopolitique de l'année a insufflé au ROCLD, plus que jamais, une volonté de réaffirmer son identité et son ancrage dans l'action communautaire autonome ainsi que le rôle essentiel des OCLD en lutte au décrochage dans l'atteinte de l'objectif de la réussite éducative de tous les jeunes Québécois et Québécoises.

Activités réalisées en 2014-2015

71 activités de concertation et de représentation ont été réalisées auprès du gouvernement, des partenaires et de collaborateurs de différents milieux engagés auprès des jeunes, en éducation et plus spécifiquement, en lutte au décrochage.

REPRÉSENTATION POLITIQUE EN ÉDUCATION

Le ROCLD est le principal interlocuteur du ministère de l'Éducation en matière d'action communautaire autonome en lutte au décrochage.

Activités réalisées en 2014-2015 :

- Production d'un document à l'intention des élus portant sur les recommandations et les revendications du ROCLD et diffusion à tous les membres.
- Rencontre avec madame Rochette, conseillère politique du ministre Bolduc et échanges avec ce dernier sur les préoccupations liées au financement des OCLD, octobre et décembre 2014.

- Revendication pour le financement de l'aide aux devoirs auprès des ministres Bolduc et Blais.
- Revendication pour le financement à la mission des OCLD et des autres groupes d'action communautaire autonome auprès des ministres Bolduc et Blais.
- 31 octobre 2014, manifestation contre l'austérité et pour le financement adéquat des organismes de l'action communautaire autonome.
- Avril 2015, publication d'une lettre à Monsieur Couillard pour dénoncer la non-reconnaissance de la mission et de l'expertise des OCLD suite à l'annonce d'un investissement de 20 millions \$ dans les Carrefours Jeunesse Emploi ainsi que de leur octroi d'un mandat en persévérance et réussite scolaire.
- Mai 2015 : Le ROCLD organise la mobilisation des OCLD en réaction aux décisions du gouvernement. 42 interventions des OCLD auprès de leur député ont été réalisées.
- Le ROCLD accompagne les groupes qui obtiennent un rendez-vous avec leur député.
- Rencontre avec Dave Turcotte, député et porte-parole de l'opposition officielle pour la jeunesse.
- Juin 2015, rencontre avec le ministre François Blais : les thèmes du financement à la mission, de l'enveloppe de l'aide aux devoirs, du rattachement des jeunes et de la formation professionnelle sont discutés. Mais, de surcroît, le ROCLD a revendiqué la reconnaissance de plus de 20 ans d'expertise des organismes communautaires autonomes spécifiquement en lutte au décrochage. Le ministre affirme que la future Politique sur la persévérance et la réussite scolaires ne pourra s'écrire sans que le ROCLD soit autour de la table.

Comité mixte MEESR/OACA (organismes d'action communautaire autonome)

La présidence et la direction du Regroupement siègent au Comité mixte MEESR/OACA. Ce comité décisionnel est composé du sous-ministre adjoint au développement pédagogique et au soutien des élèves, d'une personne responsable à la Direction

générale de l'éducation des adultes, de la professionnelle responsable du programme PACTE et des représentants des organismes communautaires (COCAF, Écoles de la rue, LVQ/BAQ, RGAQ et ROCLD). Le comité se veut un lieu privilégié de concertation, d'échanges et de discussions entre les organismes et le MEESR en ce qui concerne l'action communautaire autonome en éducation.

Activités réalisées et contribution du ROCLD :

En 2014-2015, le ROCLD a participé aux deux rencontres tenues par le comité mixte et a contribué aux réflexions et aux travaux sur les dossiers suivants :

- Négociation du renouvellement du Protocole d'entente du financement à la mission des organismes du PACTE pour 2015-2018.
- Réflexion sur l'accès à l'information afin de faciliter les échanges entre le MEESR et les regroupements.
- Suivi des redditions produites par les organismes et présentées au MEESR.
- Suivi et échanges sur les critères d'admissibilité au PACTE et le processus d'analyse de projets présentés dans le cadre de l'opération projets.
- L'étude des crédits, l'austérité et l'enveloppe du PACTE.
- Demande d'inscription du principe d'indexation dans le protocole d'entente.
- Amélioration des processus de reddition de comptes et de demande de financement liés à l'enveloppe du PACTE, du MEESR.
- Travaux pour la modification du formulaire pour l'appel de projets au PACTE.

Au cours de l'année, le ROCLD et l'équipe gouvernementale de gestion du programme d'action communautaire autonome sur le terrain de l'éducation (PACTE) ont eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises sur des enjeux et des dossiers nationaux ainsi que sur des dossiers d'intérêts plus spécifiques, pour le Regroupement et ses membres.